

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DU 149** Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (20e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales en sa partie législative et notamment les articles L. 2213-6 et L. 2331-4 ;

Vu l'article L. 113-2 du code de la voirie routière ;

Vu la délibération D-1085, en date du 7 juillet 1986 ;

Vu la délibération D-422, en date du 21 mars 1988 ;

Vu la délibération D-673, en date du 30 mai 1988 ;

Vu la délibération D-46, en date du 30 janvier 1989 ;

Vu la délibération D-1099, en date du 26 septembre 1994 ;

Vu la délibération D-1526, en date du 20 novembre 1995 ;

Vu la délibération D-1917, en date du 16 décembre 1996 ;

Vu la délibération DFAE-48, en date du 23 juin 1997 ;

Vu la délibération DFAE-01, en date des 23 et 24 octobre 2000 ;

Vu la délibération 2003-DFAE-315, en date du 24 mars 2003 ;

Vu la délibération 2003-DU-196, en date des 24 et 25 novembre 2003 ;

Vu la délibération 2005-DU-159, en date des 17 et 18 octobre 2005 ;

Vu la délibération 2011-DU-29 en date des 28, 29 et 30 mars 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Considérant qu'il convient d'affecter un classement au titre des droits de voirie pour les voies du 20ème arrondissement incorporées dans le domaine public de voirie ou ayant fait l'objet, à domanialité publique inchangée, d'une nouvelle dénomination ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : A compter de la date d'effet de la présente délibération, le classement des voies publiques servant de calcul aux droits de voirie est mis à jour ou modifié conformément au tableau ci-après.

code voie	quartier	Nom	Débouche/Arrive	proposition de catégorie
9094	77	place des Sources du Nord	Située au carrefour des rues de la Mare et d'Eupatoria	4
9956	77	belvédère Willy Ronis	Espace surplombant le Parc de Belleville, commençant au numéro 7 et finissant au numéro 33, rue Piat	4
0258	78	voie Alphonse Loubat	Commence au numéro 2, place du Maquis du Vercors et finit au numéro 14, avenue du Docteur Gley	4
2099	78	esplanade Claude Luter	Commence au numéro 5, voie Alphonse Loubat et finit au numéro 8, place du Maquis du Vercors	4
4368	78	rue Gustave et Martial Caillebotte	Commence au numéro 28, rue Paul Meurice et finit au numéro 27, rue des Frères Flavien	4
7112	78	rue Paul Meurice	Voie prolongée, commence rue Léon Fropié et finit au numéro 14, avenue du Docteur Gley	4
0937	78	rue Bessie Coleman	Commençant au numéro 14, rue Paul Meurice et finissant au numéro 13, rue des Frères Flavien.	4

4992	79	jardin Jane Avril	espace végétalisé du terre-plein central du boulevard de Ménilmontant, au droit des numéros 129 à 137 et 140 à 149	3
4983	79	place Jean Ferrat	Située à l'intersection des boulevards de Ménilmontant et de Belleville, rues de Ménilmontant et Oberkampf	3
7364	79	allée Pierre Bérégovoy	Commence rue de Charonne et finit avenue Philippe- Auguste. Allée située au milieu du boulevard de Charonne	4

code voie	quartier	Nom	Débouche/Arrive	proposition de catégorie
1554	79	place Carmen	Situé au numéro 77, rue des Amandiers	4
3834	80	rue Frantz Fanon	Commence au numéro 25, rue des Orteaux et finit au numéro 1, place Mélina Mercouri	4
6173	80	place Mélina Mercouri	Commence au numéro 13, rue Frantz Fanon et finit au numéro 18, rue de Fontarabie	4
3169	80	rue Edouard Glissant	Commence rue des Docteurs Déjérine et finit place de la porte de Montreuil	4
2137	80	rue du Clos	Commence au numéro 51, rue Saint Blaise et finit boulevard Davout	4

Article 2 : La recette globale à escompter sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris et M. le Directeur de l'Urbanisme sont chargés de l'application de la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**